

17/07/2018 - Gestion des droits par l'Adagp



AIR : un outil pour la traçabilité de vos œuvres sur Internet.
Faites-nous parvenir les images numériques de vos œuvres.

Découvrez le projet AIR en images :

Internet diffuse les œuvres à une échelle jamais égalée dans l'histoire. Cette révolution que l'on dit technologique - mais qui ne se résume plus à cela - nécessite une adaptation de chaque économie.

Concernant les arts graphiques et plastiques, jamais autant d'œuvres n'ont circulé à une telle vitesse. Cette démultiplication des diffusions rend évidente la nécessité de renforcer la surveillance faite par des yeux humains à l'aide d'outils numériques. Seuls des robots intelligents sont désormais capables de trouver dans la toile les images de vos œuvres.

L'ADAGP se lance dans ce défi en innovant sur la scène internationale et en prenant les devants avec le projet AIR (automatic image recognition). Une technologie existe et des entreprises françaises y figurent en pointe : **le fingerprinting ou empreintes numériques**. Ce terme désigne ces algorithmes qui sont capables de reconnaître, d'extraire et de filtrer dans des données de masse des images recherchées. Pour être opérante, cette technologie doit partir d'une base d'images la plus large qui soit afin de lui permettre d'être la plus exhaustive possible. Voilà pourquoi nous vous lançons aujourd'hui cet appel à contributions.

Artistes, ayants droit, pour nous permettre de gérer plus efficacement vos droits, **faites-nous parvenir des images de vos œuvres** (fichiers numériques) **que nous intégrerons dans notre base de données d'empreintes numériques**.

Quels fichiers envoyer ?

- définition minimum pour chaque fichier image : 500 x 500 pixels (sans maximum)
- format du fichier : .jpeg ou .png
- indispensable : compléter le [tableau Excel](#) ^[1] d'identification de vos œuvres à télécharger [ici](#) ^[1].

Où les envoyer ?

Les fichiers image et le tableau Excel sont à envoyer par Wetranfer à eve.briend@adagp.fr ^[2] ou sur support (CD, DVD, clé USB...) par envoi postal à Base Images, ADAGP, 11 rue Duguay-Trouin, 75006 Paris.

Pour tous renseignements : Écrivez à images@adagp.fr ^[3], ou téléphonez au 01 43 59 09 79.

La base ainsi constituée ne servira aucunement à diffuser ou commercialiser les images mais uniquement à en extraire l'empreinte numérique afin de « tracer » les œuvres et ainsi à mieux protéger vos droits d'auteur.

Nous vous remercions vivement par avance !

[Retour à la liste des articles](#) [4]

Links

[1] <https://www.adagp.fr/sites/default/files/bordereau-envoi-des-images-fingerprinting.xls>

[2] <mailto:eve.briend@adagp.fr>

[3] <mailto:images@adagp.fr>

[4] <https://www.adagp.fr/fr/actualites>